



PARC DÉPARTEMENTAL
DU PEUPLE DE L'HERBE



PIQUE-NIQUONS SIMPLEMENT

Oublions les feux et les barbecues, n'installons ni tente ni caravane, cela n'est pas autorisé dans le Parc.



PIÉTONS ET CYCLISTES, RESTONS SUR LES CHEMINS

Résistons à l'envie de pénétrer dans les prairies afin de préserver la biodiversité ; conservons les tas de bois mort dans les zones boisées.



GARDONS NOS CHIENS EN LAISSE

Veillons à ce qu'ils ne s'aventurent pas dans les prairies, les boisements et les plans d'eau : ils peuvent mettre en péril la faune sauvage, notamment au printemps, période de naissance et de nidification.

ADOPTONS DE BONNES PRATIQUES DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES



LAISSONS NOS VÉHICULES À MOTEUR AU PARKING

Les véhicules à moteur causent des nuisances dans les espaces naturels. Seuls les véhicules autorisés et de secours peuvent y circuler.



RESPECTONS LA FLORE ET LA FAUNE SAUVAGES

Le Parc a pour mission de préserver la biodiversité. N'approchons pas les animaux et ne les nourrissons pas, ce serait les mettre en danger. Ne cueillons pas les fleurs, préservons la diversité des espèces.



REMPORTONS NOS DÉCHETS

Les animaux s'amuse dans nos poubelles et dispersent les débris. Rempportons nos déchets lors de nos balades dans le Parc.

Retrouvez l'intégralité du règlement du parc sur :
www.parc-peuple-herbe.fr



Yvelines
Le Département

yvelines.fr

